



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Commune - SAINT-JUST

Document de valorisation financière et fiscale 2020

TRES. BOURG-SAINT-ANDEOL

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCUM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

REPERES

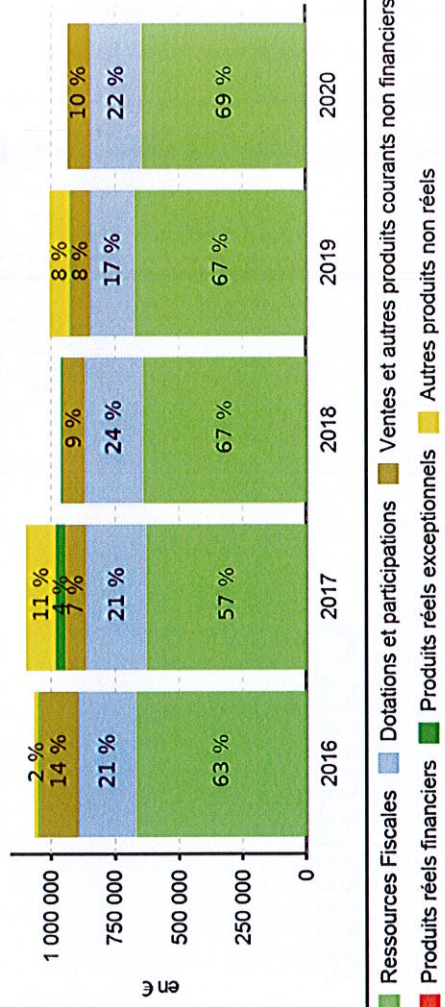
En €/hab	2020		
	Commune	Département	Région National
Ressources Fiscales	374	411	483 451
Dotations et participations	118	226	205 204
Ventes et autres produits courants non financiers	52	115	122 112
Produits réels financiers	0	0	1 1
Produits réels exceptionnels	0	6	12 12

Strate de référence :

Population : 1 721

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2020

Ressources Fiscales	93,33 %
Dotations et participations	116,76 %
Produits courants	111,44 %
Produits financiers	0,00 %

Les dépenses de fonctionnement

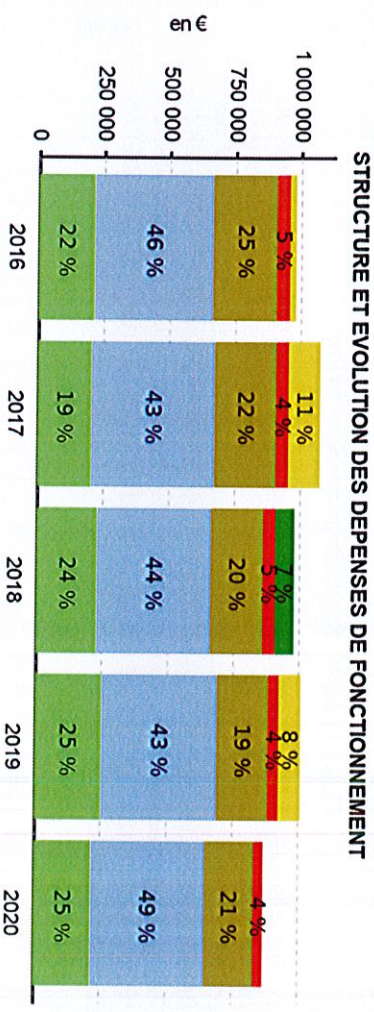
es dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

- Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, aides, assurances ...).
- Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
- Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
- Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de négociation ...).
- Les charges exceptionnelles.
- Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

REPERES

2020	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence	Département	Région	National
Charges générales	127	180	218	209	
Charges de personnel	250	261	275	275	
Charges de gestion courante	108	104	111	108	
Charges réelles financières	21	22	22	17	
Charges réelles exceptionnelles	0	5	9	6	

Taux de référence :
 Population : 1721
 Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants



Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

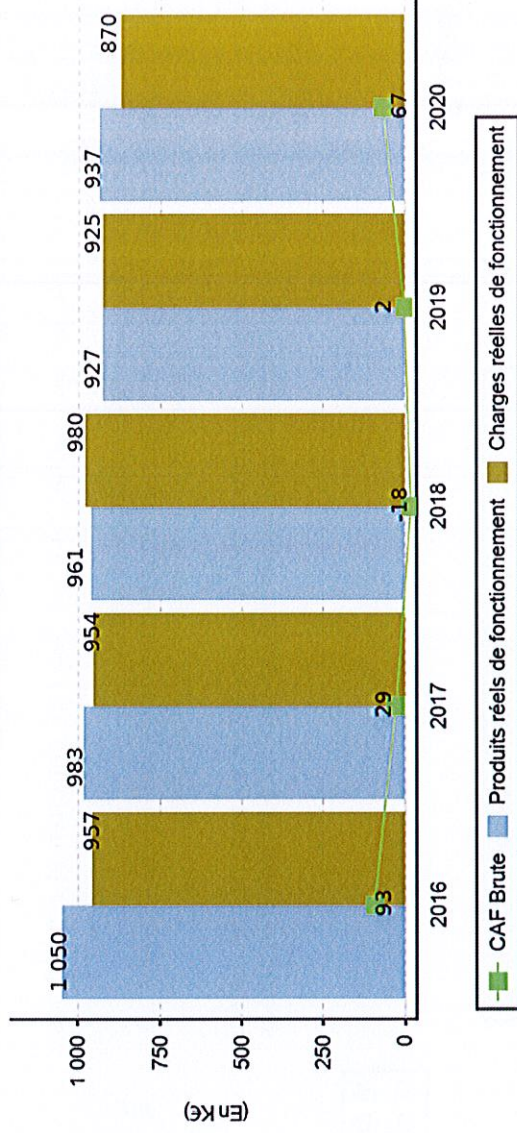
TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2020	
Charges générales	93,88 %
Charges de personnel	87,96 %
Charges de gestion courante	95,37 %
Charges réelles financières	69,06 %

L'autofinancement brut et net

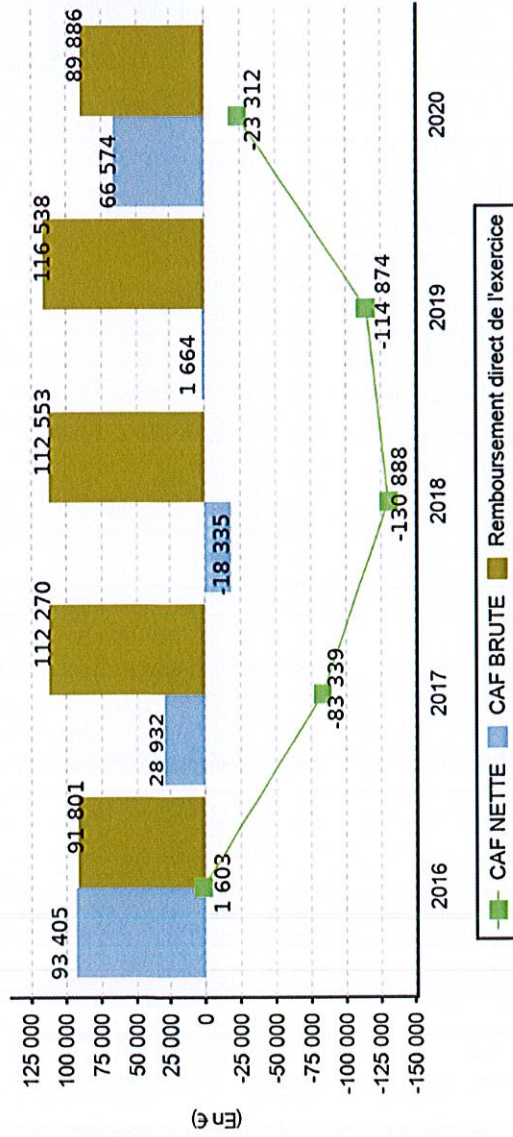
La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



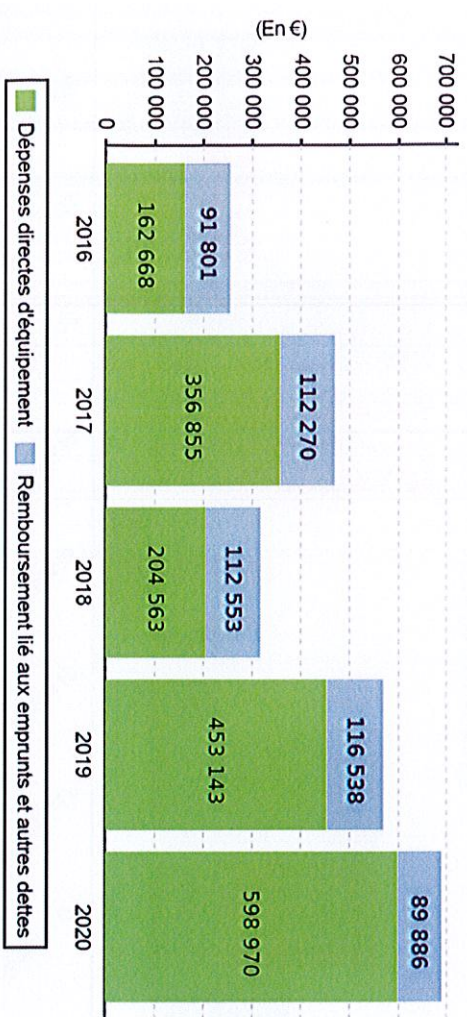
La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement de ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois se dettes remboursées.

Les opérations d'investissement

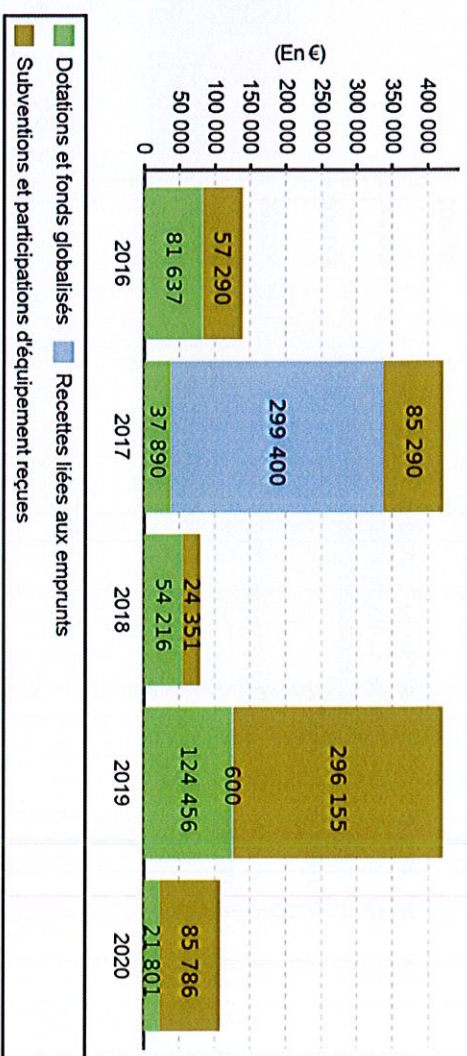
EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



REPERES

2020	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence	Département	Région	National
dépenses directes d'équipement	348		394	396	336
remboursement lié aux emprunts et autres dettes	52		96	91	73

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



REPERES

2020	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	13		69	68	55
Recettes liées aux emprunts	0		122	101	77
Subventions et participations d'équipement reçues	50		90	105	91

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2020

dépenses directes d'équipement (1) 51,04 %
 remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2) 98,78 %

) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2020

Dotations et fonds globalisés 41,93 %
 Recettes liées aux emprunts (3) 0,00 %
 Subventions et participations d'équipement reçues 26,57 %

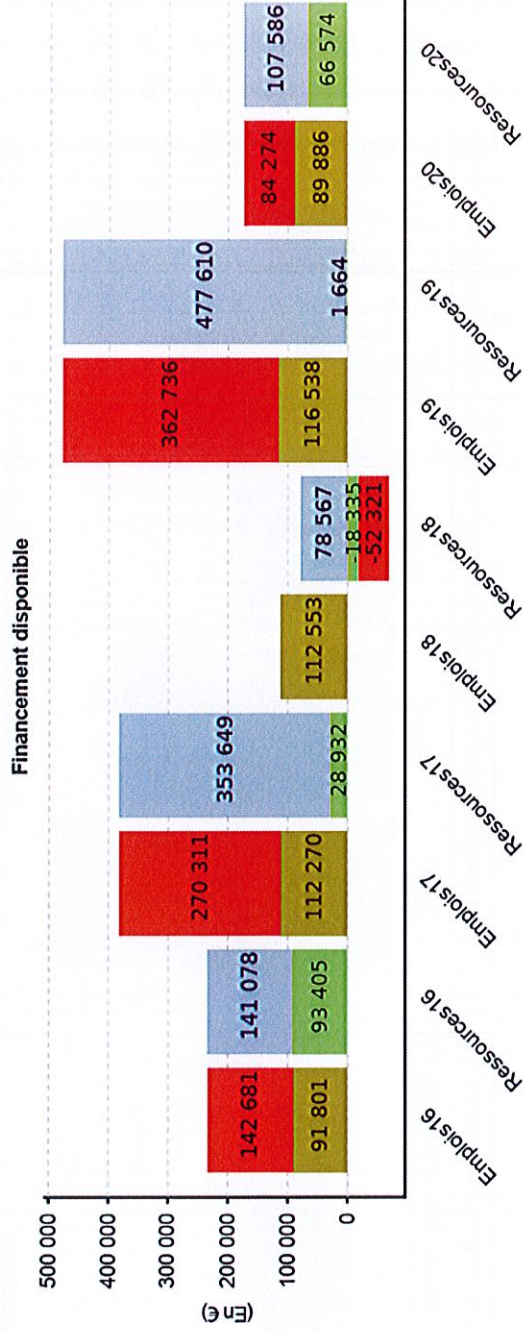
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Le financement des investissements

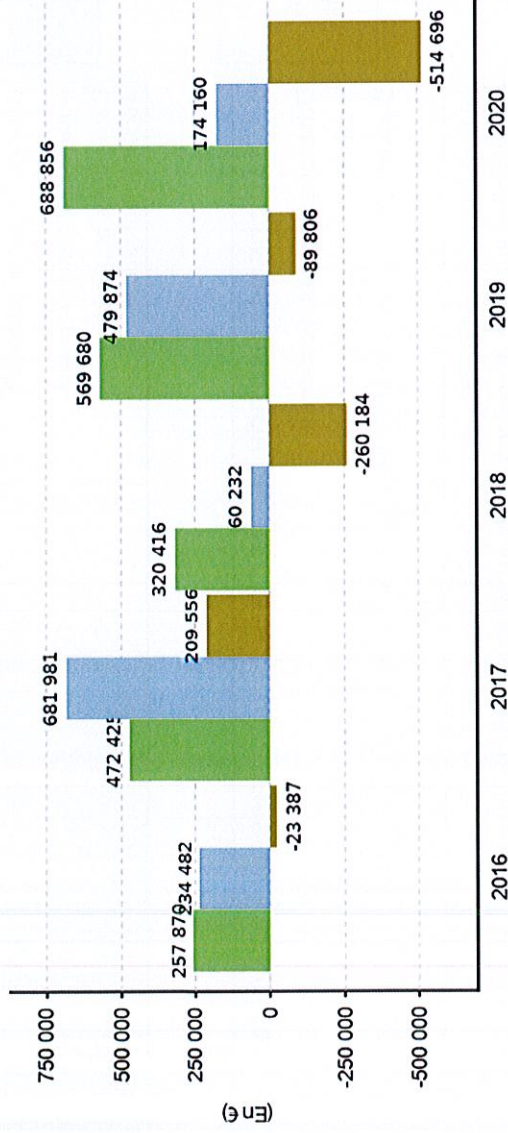
Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.



Bilan

null	
ACTIF	PASSIF
Actif immobilisé brut 10 749 846	Ressources propres 9 693 179
Acif circulant 26 757	Dettes financières 880 115
Trésorerie 87 119	Passif circulant 290 429
	Fonds de roulement net global -176 552
	BFR -263 671

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} =$$

87 119

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

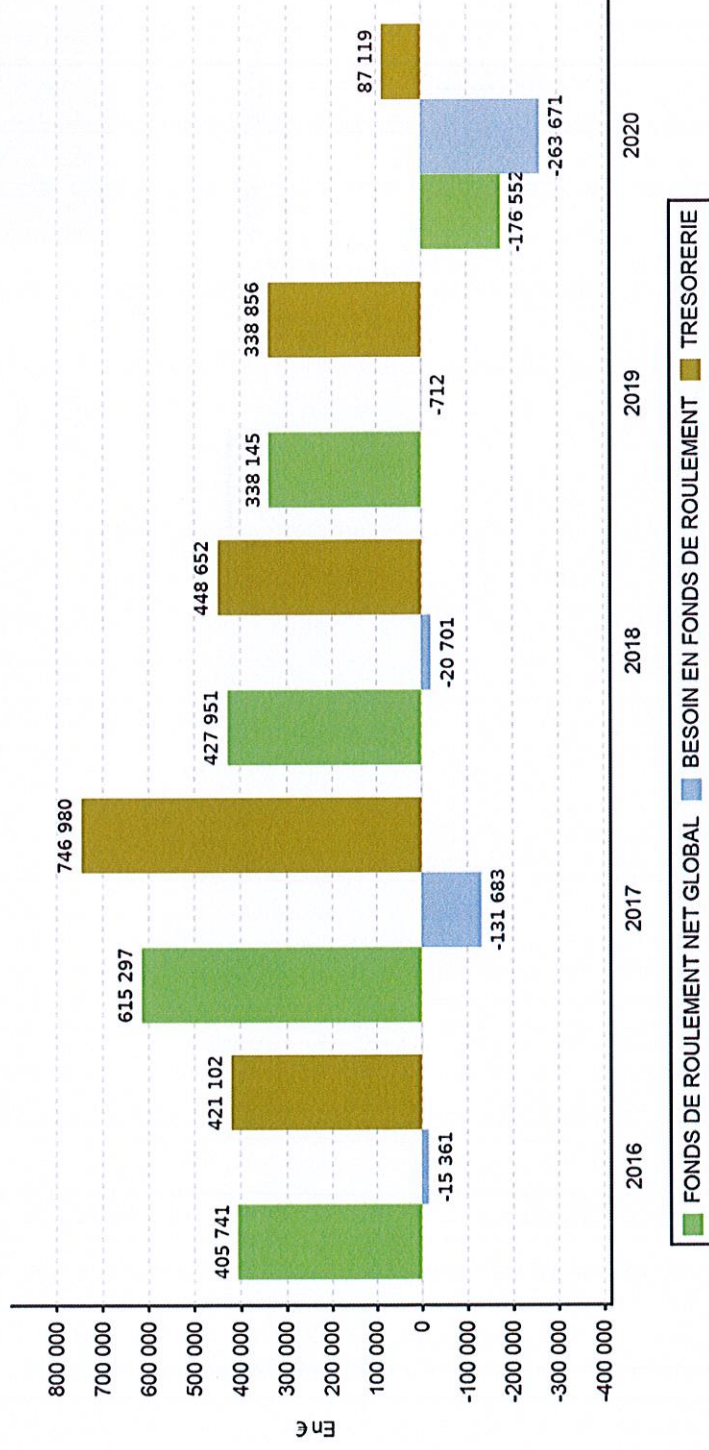
Le bilan est ici représenté sous sa forme "fonctionnelle".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé "fonds de roulement". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

L'équilibre financier du bilan

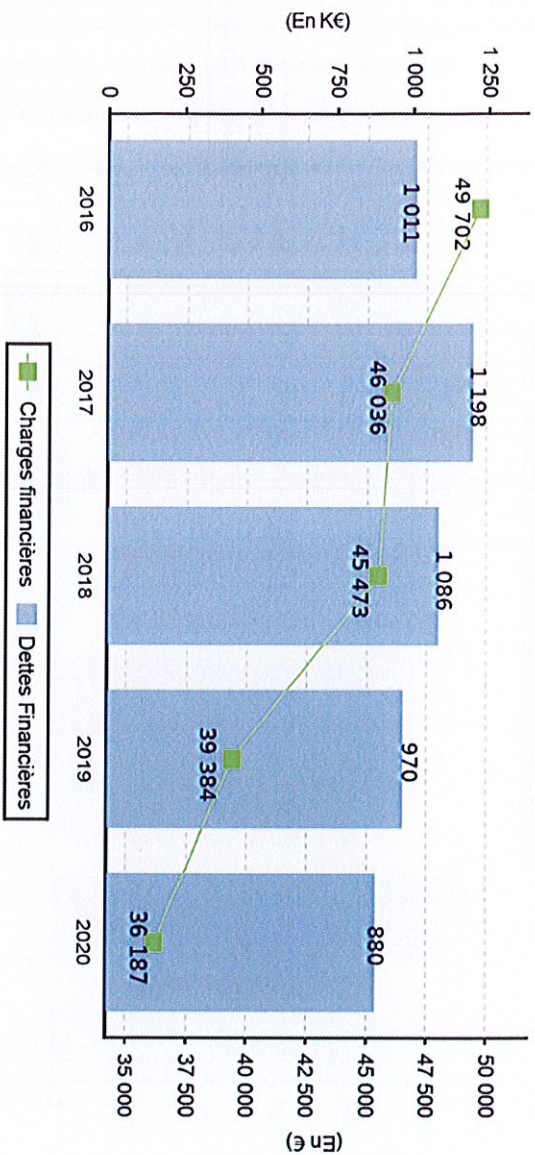
Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

Evolution des éléments du bilan



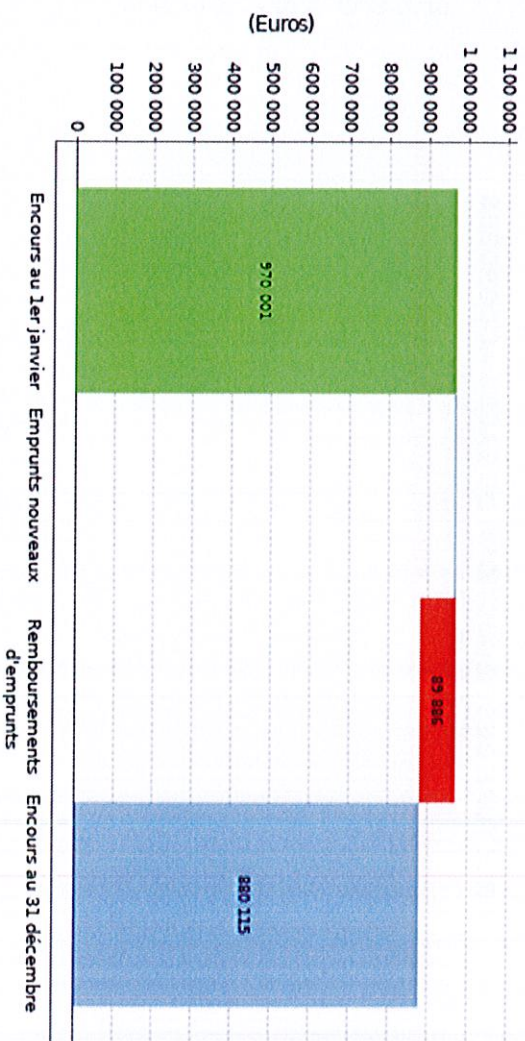
Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2020



l'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser
 u terme de l'année compte tenu:
 . des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
 . des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Éléments concernant la fiscalité directe locale

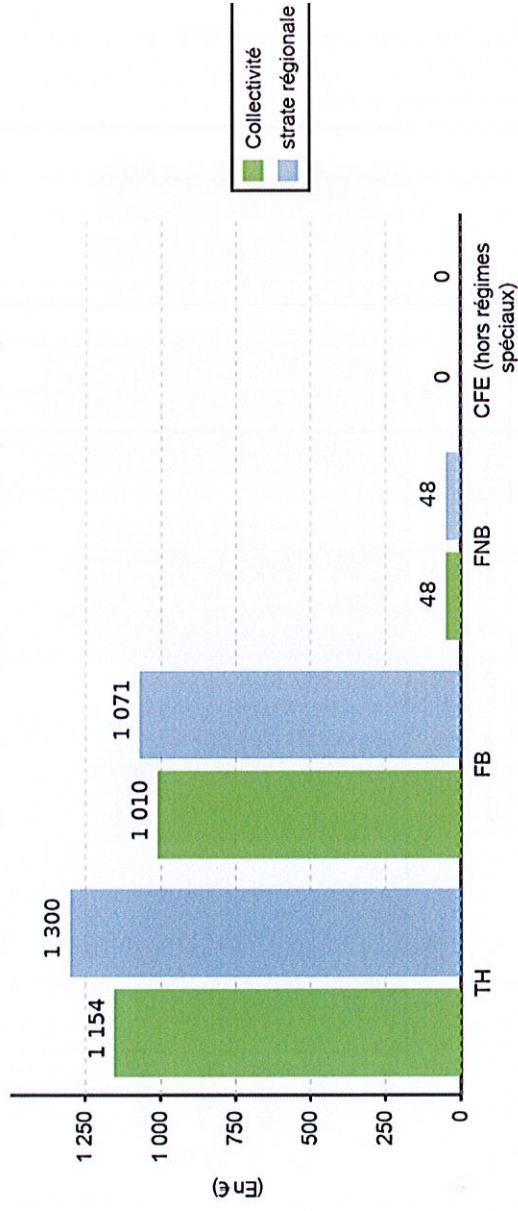
Les bases

La DGFiP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

Comparaison des bases en 2020 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2020

Aucune délibération votée - Représentation graphique impossible

En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

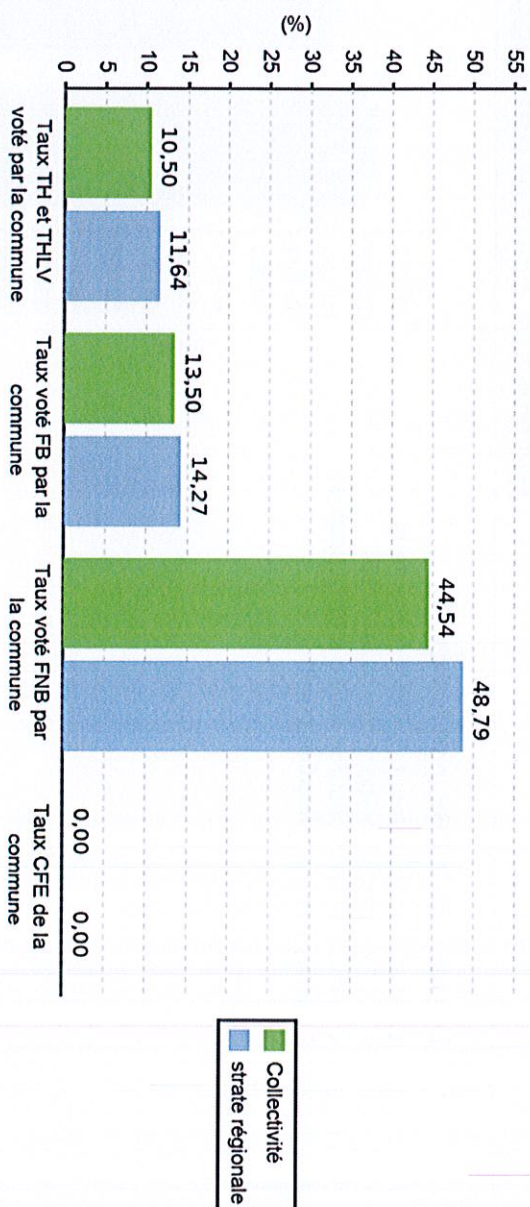
Principalement, ces réductions de bases sont :

1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

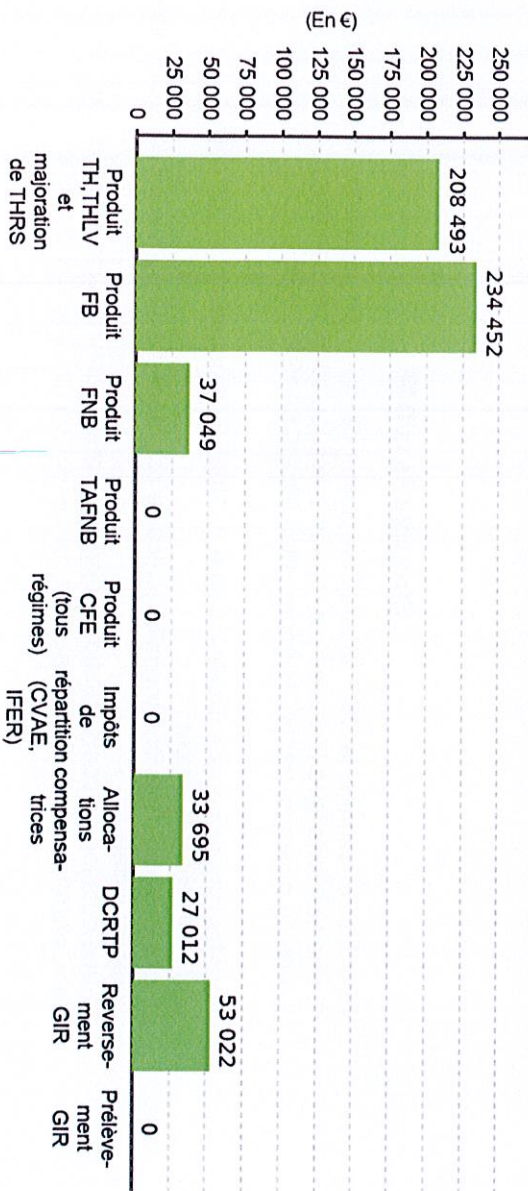
Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP.
Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

COMPARAISON DES TAUX EN 2020



STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2020



Les produits

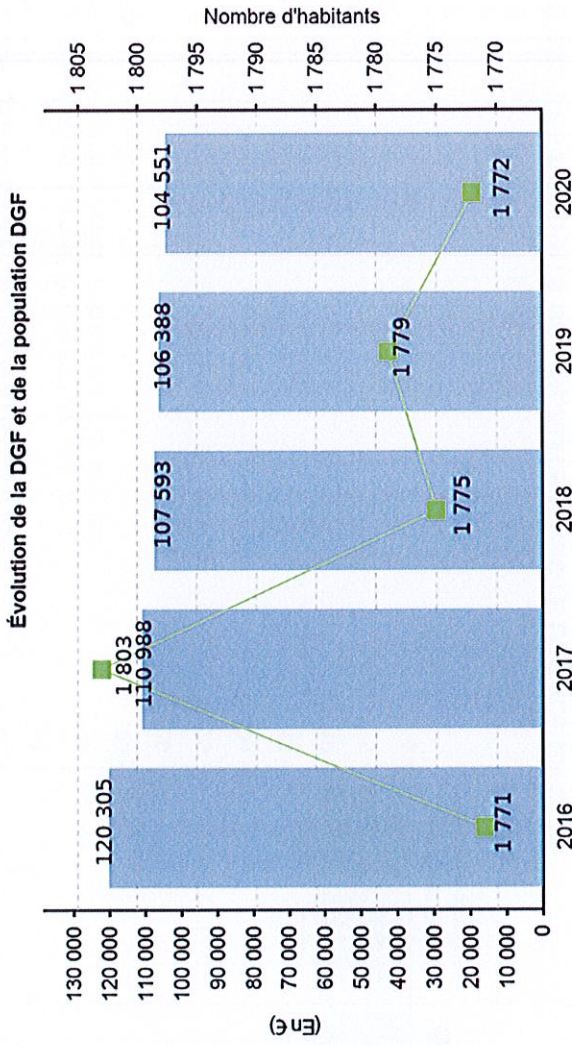
Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

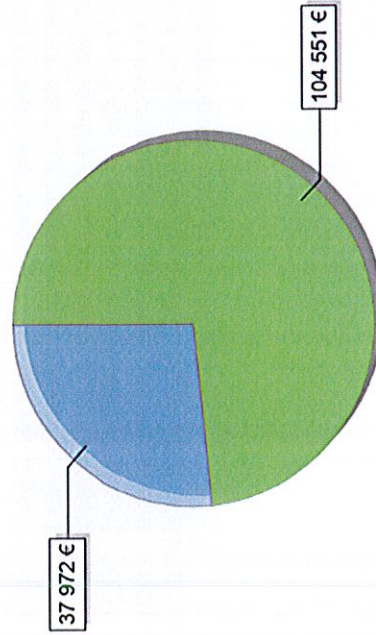
Éléments concernant les dotations

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



STRUCTURE DE LA DGF 2020



● DGF : Dotations part forfaitaire ● DGF : Dotations part péréquation

Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCPTP)